|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | FISMA E2  FISMA - Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux  DIR E - Stabilité financière, sanctions et application du droit  E2 - Systèmes financiers nationaux |
| Numéro de poste Sysper: | 235746 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Rainer Wichern  rainer.wichern@ec.europa.eu  +32 2 299 61 40  1er trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: EBRD, ESM, IMF | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’objectif général de l’unité FISMA/E/2 est de contribuer à la mission de la Direction Générale Stabilité financière, Services financiers et Union des marchés des capitaux (DG FISMA), qui est de développer des marchés financiers bien réglementés, stables et compétitifs au niveau mondial, dans l’intérêt des entreprises et des consommateurs et afin de promouvoir la croissance et la création d’emplois. L’unité assure la surveillance du secteur financier des États membres et vise à contribuer à la formulation de réponses politiques aux problèmes existants dans le secteur financier et à éviter l’apparition de nouvelles difficultés financières.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat retenu aura pour tâche de suivre, d’analyser et de rendre compte de l’évolution économique et financière dans certains États membres. Il peut s’agir de missions dans les pays concernés par le suivi économique et financier avancé dans le cadre de la surveillance post-programme ou dans le cadre du semestre européen. L’une contribuera à la mise en œuvre et à l’évaluation des plans pour la reprise et la résilience dans les domaines liés aux travaux ou à la DG FISMA. Une attention particulière est accordée au secteur bancaire et à sa surveillance, ainsi qu’à l’analyse des effets économiques de la réglementation financière. Les travaux en faveur de l’union de l’épargne et de l’investissement prennent de plus en plus d’importance.

Une coopération étroite est attendue avec d’autres collègues de l’unité, de la direction générale et de la Commission dans son ensemble, ainsi que pour entretenir de bons contacts avec les autorités nationales et les institutions internationales.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu devra avoir le profil suivant:

Au moins 3 ans d’expérience dans l’analyse macroéconomique et financière appliquée et une expérience dans le domaine bancaire, d’autres réglementations financières ou de la comptabilité sont des atouts. Il/elle devrait avoir une bonne connaissance des politiques et de la législation de l’UE dans le domaine couvert par la DG FISMA, en particulier l’union bancaire et l’union des marchés des capitaux (y compris la résolution des PNP, la surveillance macroprudentielle, le droit en matière d’insolvabilité, la finance durable et la finance numérique). De bonnes compétences rédactionnelles en anglais sont essentielles.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)